

ETAPES : Expérimentations de Télé médecine pour l'Amélioration du Parcours En Santé

Télémédecine

Trois actes concernés:

- **Téléconsultation:** un médecin donne une consultation à distance à un patient, lequel peut être assisté d'un professionnel de santé. Le patient et/ou le professionnel à ses côtés fournissent les informations, le médecin à distance pose le diagnostic
- **Télé expertise:** un médecin sollicite à distance l'avis d'un ou de plusieurs confrères sur la base d'informations médicales liées à la prise en charge d'un patient
- **Télé surveillance:** un médecin surveille et interprète à distance les paramètres médicaux d'un patient. L'enregistrement et la transmission des données peuvent être automatisées ou réalisées par le patient lui-même ou par un professionnel de santé

Télésurveillance

Pathologies concernées

- Diabète
- Insuffisance cardiaque
- Insuffisance rénale

Patients éligibles: diabète

	Patients éligibles	Patients non éligibles
DIABETE	<ul style="list-style-type: none">• âgés de 18 ans ou plus;• Cas 1 : présentant un diabète de type 1 (DT1) déséquilibrés, avec une HbA1c supérieure ou égale à 8 % lors de deux mesures réalisées dans un intervalle de temps de 6 mois malgré une mise sous insuline de plus de 6 mois ;• Cas 2 : un diabète de type 2 (DT2) sous insuline diagnostiqué depuis plus de 12 mois chroniquement déséquilibrés, avec une HbA1c supérieure ou égale à 9 % lors de deux mesures réalisées dans un intervalle de temps de 6 mois malgré une mise sous insuline de plus de 6 mois.	<ul style="list-style-type: none">• Impossibilité physique ou psychique d'utiliser tous les composants du projet de télésurveillance selon le jugement du médecin désirant inclure le patient dans le projet de télésurveillance ;• Dialyse chronique ;• Insuffisance hépatique sévère ;• Toute pathologie associée existante au jour de l'inclusion, impliquant, selon le médecin incluant le patient une espérance de vie < 12 mois en dehors du diabète ;• Compliance habituelle faible estimée selon le médecin incluant le patient ;• Refus du patient d'avoir un accompagnement thérapeutique ;• Absence de lieu de séjour fixe.

Patients éligibles: insuffisance cardiaque

	Patients éligibles	Patients non éligibles
INSUFFISANCE CARDIAQUE	<ul style="list-style-type: none">• Cas 1 : Hospitalisation au cours des 30 derniers jours pour une poussée d'insuffisance cardiaque chronique (diagnostic principal, au regard du compte-rendu ou du codage CIM 10- 500/ 501/ 502/ 509) ;• Cas 2 : Hospitalisation au moins une fois au cours des 12 derniers mois pour une poussée d'insuffisance cardiaque chronique (diagnostic principal, au regard du compte-rendu ou du codage CIM 10- 500/ 501/ 502/ 509) et actuellement en classe de NYHA 2 ou plus avec un taux de peptides natriurétiques élevé (BNP > 100 pg/ml ou NT pro BNP > 1000 pg/ml).	<ul style="list-style-type: none">• Impossibilité physique ou psychique d'utiliser tous les composants du projet de télésurveillance selon le jugement du médecin désirant inclure le patient dans le projet de télésurveillance ;• Dialyse chronique ;• Insuffisance hépatique sévère ;• Toute pathologie associée existante au jour de l'inclusion, impliquant, selon le médecin incluant le patient une espérance de vie < 12 mois en dehors du diabète ;• Compliance habituelle faible estimée selon le médecin incluant le patient ;• Refus du patient d'avoir un accompagnement thérapeutique ;• Absence de lieu de séjour fixe.

Patients éligibles: insuffisance rénale

	Patients éligibles	Patients non éligibles
INSUFFISANCE RENALE	Patients transplantés rénaux ayant été greffés il y'a plus de 6 mois	<ul style="list-style-type: none">• Patients au stade IV de l'évolution de l'insuffisance rénale chronique n'étant pas encore dialysés• Les patients dialysés en centre de dialyse de façon habituelle• Les patients dialysés à domicile quel que soit le mode de dialyse

Acteurs

- Médecin incluant: inclut le patient dans l'étude, vérifie ses critères d'éligibilité
- Médecin effectuant la télésurveillance: se charge d'effectuer le suivi du patient, a minima une fois par semaine
- Accompagnant thérapeutique: réalise des séances d'éducation thérapeutique du patient. Ces séances sont réalisées au moins une fois par mois, sous forme présentielle ou à distance

Rôles des médecins: diabète

Mode d'exercice/Rôle	Patients DT1 présentant les critères d'inclusion		Patients DT2 présentant les critères d'inclusion	
	Médecin incluant	Médecin effectuant la télésurveillance	Médecin incluant	Médecin effectuant la télésurveillance
Médecin spécialiste en diabétologie - endocrinologie	X	X	X	X
Médecin spécialiste en médecine interne	X		X	
Médecin traitant n'étant pas dans le cas précédent	X		X	X
Médecin spécialiste en médecine gériatrique			X	

Rôles des médecins: insuffisance cardiaque

Mode d'exercice/Rôle	Médecin incluant	Médecin effectuant la télésurveillance
Médecin spécialiste en pathologie cardio-vasculaire ou médecin généraliste disposant d'un diplôme universitaire d'insuffisance cardiaque	X	X
Médecin traitant n'étant pas dans le cas précédent	X	
Médecin spécialiste en médecine gériatrique	X	

Rôles des médecins: insuffisance rénale

Mode d'exercice/Rôle	Patients transplantés rénaux ayant été greffés il y'a plus de 6 mois présentant les critères d'inclusion	
	Médecin incluant	Médecin effectuant la télésurveillance
Néphrologue (pouvant être le néphrologue transplanteur)	X	X
Médecin généraliste en lien avec le néphrologue transplanteur		X
Médecin traitant n'étant pas dans le cas précédent		X

Accompagnant thérapeutique

L'accompagnement thérapeutique doit être réalisé par un professionnel de santé qui doit attester :

- pour les médecins : d'une formation minimale de 40 heures, conformément au décret du 2 août 2010 ou d'un DU d'éducation thérapeutique ou de la validation d'un programme DPC portant sur l'éducation thérapeutique ;
- pour les autres professionnels de santé :
 - d'une formation minimale de 40 heures, conformément au décret du 2 août 2010 ou d'un DU d'éducation thérapeutique ou de la validation d'un programme DPC portant sur l'éducation thérapeutique ; et
 - d'un programme DPC portant sur la ou les pathologies concernées ;
 - de la validation d'un programme DPC

Rémunération

PS concerné	Code prestation	Diabète	Insuffisance cardiaque	Insuffisance rénale
Médecin effectuant la télésurveillance	TSM	110 € / patient/ semestre	110 € / patient/ semestre	36,5 € / patient/ semestre
Accompagnant thérapeutique	TSA	60€ / patient/ semestre	60€ / patient/ semestre	30 € / patient/ semestre

Le médecin incluant n'est pas rémunéré

Prime

PS concerné	Diabète	Insuffisance cardiaque	Insuffisance rénale
Médecin effectuant la télésurveillance	120 € / patient/ an	110 € / patient/ an	37 € / patient/ an
Accompagnant thérapeutique	60€ / patient/ an	60€ / patient/ an	30 € / patient/ an

Prime de performance par patient et par an pour chaque professionnel de santé ou structure employeur, si réalisation des objectifs suivants: réduction de 15 % des hospitalisations (toutes causes) et réduction de 16 % des coûts de santé hors télémédecine sur douze mois par rapport à l'année N

Résumé

Les 3 codes prestations ont des montants variables selon la pathologie du patient.

PS concerné	Médecins effectuant la télésurveillance	Professionnel de santé effectuant l'accompagnement thérapeutique	Le Fournisseur de solution de télésurveillance et des prestations associées
Codes prestations	TSM	TSA	TSF
	Montant semestriel	Montant semestriel	Montant semestriel
Insuffisance Cardiaque Chronique (ICC)	110,00 €	60,00 €	300,00 €
Patients insuffisants rénaux chroniques dialysés	73,00 €	30,00 €	300,00 €
Patients transplantés rénaux	36,50 €	30,00 €	225,00 €
Insuffisant Respiratoire	73,00 €	30,00 €	300,00 €
Diabète Type 1 et diabète de type 2 avec schémas insuliniques complexes	110,00 €	60,00 €	375,00 €
Diabète type 2 avec mono injection d'insuline	110,00 €	60,00 €	300,00 €
Patients porteurs de prothèses cardiaques à visée thérapeutique	65,00 €		Tarif LPP
Fréquence de la facturation	1 fois en fin du semestre	1 fois en fin du semestre	tous les 2 mois montant semestriel divisé par 6 3

Bibliographie

- ETAPES : Expérimentations de Télémedecine pour l'Amélioration du Parcours En Santé
<https://www.occitanie.ars.sante.fr/etapes-experimentations-de-telemedecine-pour-lamelioration-du-parcours-en-sante>
- Télésurveillance des patients atteints de diabète
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034503055>
- Télésurveillance l'insuffisance rénale chronique, l'insuffisance cardiaque chronique et l'insuffisance respiratoire chronique https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000033607216
- Télémedecine : déclarer une activité
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/index.php/telemedecine-declarer-une-activite>